



www.allaitement-jumeaux.com/espace-praticiens/former/index.php

FORMATION

Livret d'accueil

Stagiaire

04 73 53 17 95

formation@allaitement-jumeaux.com



BIENVENUE !!



Vous venez de vous inscrire à une session de formation proposée par notre organisme de formation, et nous vous remercions de votre confiance !

Nous nous proposons de partager avec vous quelques informations :

L'organisme de formation	3
Offre de formation	3
Engagement qualité	6
Formateurs	8
Méthodes pédagogiques.....	10
Moyens pédagogiques	11
Moyens techniques	12
Autres informations	13



ADJ+ / C-LA-FAM

L'organisme de formation

Il a été créé officiellement auprès de la Direction Régionale du Travail sous la dénomination de l'association de soutien aux mères : ADJ+, Allaitement Des Jumeaux et Plus.

Pour éviter un effet réducteur quant à notre offre de formations, qui sont dédiées à tout l'allaitement maternel et à la lactation, une sous-branche C-LA-FAM Consultation de Lactation Formation à l'Allaitement Maternel a été créée mais actuellement toutes les formations restent sous l'égide de l'ADJ+.

Les thématiques abordées par l'organisme de formation sont : l'allaitement maternel et la lactation.

Notre offre couvre la formation de conseillères, conseillers en allaitement maternel et lactation, sur un chapitre ou un voire des module(s) (ensemble de chapitres) ; notre formation de préparation à l'examen de consultant en lactation certifié IBCLC a été reconnue par l'IBLCE. Nous pouvons également proposer une formation intensive à l'examen, et des sessions de formation continue pour les « cerps ».

Nos formations peuvent être prises en charge financièrement et/ou ouvrir des droits à des avantages fiscaux selon les statuts des stagiaires.

Demande de référencement auprès de Datadock en cours.

Offre de formation

Prochainement : des webinars sans « engagement » ni convention de formation –sauf si prise en charge.

Nous sommes partis sur les 40 et quelques chapitres allaitement et lactation qui couvrent la formation de préparation à l'examen de consultant en lactation ibclc.

Les stagiaires souhaitant une formation d'expertise dans un domaine (sans couvrir le programme ibclc) peuvent ainsi s'inspirer de ces chapitres pour créer leurs modules.

Programme :



ADJ+ / C-LA-FAM

PROMOTION ET SOUTIEN

- ✓ Le code de conduite professionnel de l'IBLCE pour les IBCLC
- ✓ Initiatives internationales pour promouvoir, protéger et soutenir l'allaitement maternel
- ✓ Compétences de communication et conseil
- ✓ Le rôle parental
- ✓ Le comportement normal du nourrisson
- ✓ Santé mentale maternelle et allaitement au sein
- ✓ Allaitement et travail
- ✓ Prendre soin des populations vulnérables

DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

- ✓ L'IBCLC comme agent de changement
- ✓ Education/formation et « mentoring »
- ✓ Interprétation des statistiques et concept quantitatif des études
- ✓ Interprétation de la recherche : méthodologie qualitative
- ✓ Syllabaire légal des consultants en lactation
- ✓ Développer et gérer un service de lactation dans un hôpital

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DE L'ALLAITEMENT

- ✓ Anatomie maternelle pour allaiter
- ✓ Anatomie infantile pour téter
- ✓ Physiologie du sein durant grossesse et lactation
- ✓ Anatomie et physiologie de la succion du nourrisson

NUTRITION ET BIOCHIMIE

- ✓ Nutrition pour les femmes lactante
- ✓ Nutrition pour l'enfant allaité
- ✓ Biochimie du lait humain
- ✓ Lait artificiels pour nourrisson (lait infantile – substituts du lait maternel)
- ✓ Immunologie, Maladies infectieuses et prophylaxie de l'allergie
- ✓ Protection contre les maladies chroniques pour le bébé allaité et la mère lactante
- ✓ Pharmacologie lactationnelle
- ✓ Toxicologie lactationnelle

TECHNIQUES DE L'ALLAITEMENT MATERNEL



ADJ+ / C-LA-FAM

- ✓ Observation évaluation de l'anatomie orale du nourrisson
- ✓ Guidances pour faciliter et observer/évaluer l'allaitement maternel
- ✓ Allaiter un nourrisson prématuré
- ✓ Allaiter des jumeaux et des multiples de plus grand ordre / Bambins
- ✓ Allaitement et croissance : de la naissance jusqu'au sevrage
- ✓ Les mères allaitantes avec des handicaps
- ✓ L'expression, le stockage et la manipulation du lait maternel

TECHNOLOGIE AUTOUR DE L'ALLAITEMENT MATERNEL

- ✓ Dispositifs et équipement autour de l'allaitement maternel
- ✓ Lactation induite et relactation
- ✓ Lactarium – don de lait
- ✓ Grossesse : complications autour du travail et de la naissance

RESOUDRE UN PROBLEME D'ALLAITEMENT

- ✓ Anomalies congénitale, problèmes neurologiques
- ✓ Pathologies du sein
- ✓ Hypebilirubinémie et hypoglycémie
- ✓ Maladies maternelles aiguës et chroniques
- ✓ Production de lait insuffisante
- ✓ Gain de poids lent et retard de croissance

Disciplines :

- A. ANATOMIE de la mère et de l'enfant
- B. PHYSIOLOGIE et ENDOCRINOLOGIE normales de la mère et de l'enfant
- C. NUTRITION et BIOCHIMIE normales chez la mère et l'enfant
- D. IMMUNOLOGIE et MALADIES INFECTIEUSES chez la mère et l'enfant
- E. PATHOLOGIE de la mère et de l'enfant
- F. PHARMACOLOGIE et TOXICOLOGIE maternelle et infantile
- G. PSYCHOLOGIE, SOCIOLOGIE et ANTHROPOLOGIE
- H. PARAMETRES DE CROISSANCE et ETAPES DU DEVELOPPEMENT
- I. INTERPRETATION de la RECHERCHE



ADJ+ / C-LA-FAM

- J. QUESTIONS ETHIQUES et JURIDIQUES
- K. MATERIEL/ACCESSOIRES D'ALLAITEMENT et TECHNOLOGIE
- L. TECHNIQUES
- M. SANTE PUBLIQUE

Spécifique IBCLC

- ✓ Préparation à l'examen de consultant en lactation certifié IBCLC
- ✓ Préparation intensive à l'examen de l'IBLCE
- ✓ CERPS pour la recertification des consultants en lactation IBCLC

La grande majorité de nos formations se fait à distance

Voire en intra.

Engagement qualité

L'ADJ+ est en cours de référencement auprès de datadock. Nous essayons à cet effet, de répondre au maximum de critères du décret qualité des formations.

Positionnement et modalités

Nous encourageons les futurs stagiaires à avoir avec nous un entretien téléphonique qui nous permet d'affiner ses besoins eu égard à ses objectifs voire à ses obligations (hiérarchie) ; le déroulé et les modalités pédagogiques peuvent alors être choisis ; l'organisme de formation peut envoyer non pas une, mais deux propositions de formation.

Méthode

Au cours de chaque « chapitre », nous nous appliquons à notre reconnaissance de ce que : toute action de formation est un enrichissement mutuel, qui doit prendre en compte les différents types



ADJ+ / C-LA-FAM

de mémorisation, qui sont individuels, avec des gens ayant leurs expériences et leurs connaissances et leurs cultures.

L'organisme de formation alterne donc: transmission théorique (médicale, clinique, lactationnelle) de données, illustration pratique avec des photos, et des cas cliniques "racontés", retour à la transmission théorique; invitation à l'échange : réfléchir à une question, à son tour, faire parler une photo, à son tour, essayer de résoudre un cas clinique; partager aussi son expérience associative et/ou professionnelle sur ce sujet. Ce sont donc des aller-retours alliant théorie et pratique, clinique "médical" et clinique "lactationnel" entremêlés d'invitations au partage.

Feuille d'émergence attestation de présence-attestation de formation

Les stagiaires reçoivent une feuille d'émergence à remplir et signer, et à retourner à l'organisme de formation – dépend des déroulés et modalités pédagogiques retenues.

En fin de module de formation, l'organisme de formation envoie une attestation de présence, et une attestation de fin de formation ; il est possible de joindre une copie de la feuille d'émergence.

Evaluation de sortie

Le niveau dispensé au sein de chaque sujet-chapitre, est du niveau IBCLC. L'organisme de formation a fait ce choix de non demi-niveau.

Formations usuelles de conseillères, conseillers:

Nous proposons en fin de chapitre des exercices de « phrases à trous » et des petits qcm. A partir de la 2^e partie de chapitre sinon : à la fin du chapitre, nous invitons les stagiaires à « faire parler des photos » de façon clinique.



ADJ+ / C-LA-FAM

Cette évaluation n'est pas notée de façon scolaire, elle n'est connue que de la, du stagiaire et du formateur. Elle est destinée à identifier, à auto-identifier, les lacunes et faiblesses à approfondir ensemble ou de façon autonome et guidée :

- ❖ Est-ce que les stagiaires sont à l'aise pour "faire parler une photo", est-ce que les stagiaires acquièrent l'oeil pour relever un signe clinique par exemple, et pour en déduire un diagnostic lactationnel?
- ❖ est-ce que les stagiaires ont déterminé la bonne réponse aux qcm et aux questions à trous?
- ❖ Ce sont des moyens de faire travailler la connaissance de la théorie et de la pratique clinique. Et justement, la pratique clinique d'une conseillère, d'un conseiller en allaitement maternel est essentielle face à une (future) mère et/ou son enfant - ses enfants.

Webinars :

Quelques questions

Préparation de l'examen de consultant en lactation certifié IBCLC

Le travail d'auto-évaluation est plus intensif concernant le travail sur photo et le qcm, puisque l'examen consiste en un ensemble de qcm dont 75 questions s'appuient sur des photos. Là encore, l'évaluation n'est connue que de la, du stagiaire et du formateur et a pour but d'identifier lacunes et faiblesses.

Evaluation de l'organisme de formation par les stagiaires

Nous prions nos stagiaires de bien vouloir remplir un document de satisfaction.

Un exemple : <https://fr.surveymonkey.com/r/WXSHYQJ>

Formateurs



ADJ+ / C-LA-FAM

L'organisme de formation est le fruit de 20 années d'expertise en matière d'allaitement maternel et lactation humaine, face aux mères, face aux soignants, en matière de consultations (prénatales postnatales) et d'actions de formations et de conférences.

Formatrice, directeur de formation



Françoise Coudray, IBCLC

Consultante en lactation certifiée IBCLC depuis 2006 et recertifiée ;

Consultations et Formations

Ses 20 années d'expérience et d'expertise en allaitement maternel et lactation humaine sont consolidées par une formation de *formateur d'adulte*.

Dr Séverine Roos-Bernard

Médecin, titulaire du DIU Lactation humaine allaitement maternel, formée par l'ADJ+ et certifiée IBCLC en 2009

Une alliance d'expertise lactationnelle médicale et clinique !

d'une consultante expérimentée sur les plans pratiques et cliniques, aussi bien face aux mères (consultations) qu'aux équipes de soignants (formation) , et d'un médecin avec ses connaissances médicales subséquentes, formée à l'allaitement maternel, et à la clinique lactationnelle, une mutualisation pour répondre au plus près aux besoins des équipes.

Françoise Coudray, Formatrice et Directrice de Formation, assure la majorité des cours, en s'appuyant sur le Dr Ross-Bernard en ce qui concerne notamment la pharmacologie, et les pathologies médicales, afin d'offrir une vision exceptionnelle.



Rôle plus particulier du directeur de formation

Etre en liaison avec vous, selon vos besoins ; y compris lorsque la formation est terminée.

Le rôle de Directrice de Formation est aussi

- de s'assurer que tous les cours ont été suivis, et de proposer des solutions de rattrapage lorsque les stagiaires n'ont pas assisté à tous les cours,
- de s'assurer que les stagiaires ont un niveau minimum en connaissances médicales (notamment pour les bénévoles d'association), et de proposer des lectures complémentaires)
- concernant les candidats se préparant à l'examen de consultant en lactation certifié IBCLC, de vérifier en s'appuyant sur la coordinatrice France de l'IBLCE, que les critères d'éligibilité sont bien respectés
 - l'organisme de formation ne prend pas en charge de stagiaire n'ayant pas déjà pu justifier des 1000 heures de pratique clinique allaitement (acceptation possible à partir de 800h avec l'assurance que les 1000 heures au moins, seront atteintes avant le remplissage du dossier de candidature)
 - de lire, corriger, noter le mémoire et déterminer si un travail supplémentaire doit être réalisé
 - d'évaluer le rapport de stage et de réunions en associations de mères
 - relevant de l'autorité internationale IBLCE, les critères internationaux seuls seront pris en compte.

Méthodes pédagogiques

Même si l'organisme de formation propose + de 40 « chapitres » pouvant s'inscrire au sein de modules, nos formations sont construites en fonction de vos besoins particuliers.



ADJ+ / C-LA-FAM

Nous nous appuyons sur les trois éléments suivants:

- ✓ toute action de formation est un enrichissement mutuel,
- ✓ toute action de formation, c'est de reconnaître chacun ou chacune d'entre vous comme des personnes à part entière, avec leurs expériences et leurs connaissances et leurs cultures
- ✓ toute action de formation doit prendre en compte les différents types de mémorisation, qui sont individuels.

Nous oeuvrons également en toute neutralité d'ethnie, religion, philosophie, sexe ou genre. Les sujets connexes ne seront abordés que d'après nos recommandations internationales et nationales (vaccins par exemple), ou laissées de côté (lavables par exemple).

Organisation du contenu - méthode pédagogique

L'organisme de formation alterne donc: transmission théorique (médicale, clinique, lactationnelle) de données, illustration pratique avec des photos, et des cas cliniques "racontés", retour à la transmission théorique; invitation à l'échange : réfléchir à une question, à son tour, faire parler une photo, à son tour, essayer de résoudre un cas clinique; partager aussi son expérience associative et/ou professionnelle sur ce sujet. Ce sont donc des aller-retours alliant théorie et pratique, clinique "médical" et clinique "lactationnel" entremêlés d'invitations au partage.

Moyens pédagogiques

Les supports remis aux stagiaires sont sous forme électronique. Qu'il s'agisse du support pédagogique destiné aux stagiaires, ou d'annexes – résumés d'études scientifiques par exemple.

L'organisme de formation privilégie désormais le transfert électronique de ses supports pédagogiques. (Wetransfer)



Droits d'auteurs propriété intellectuelle

Droits d'auteurs et propriété intellectuelle

Il est formellement interdit aux stagiaires de distribuer, partager, diffuser, sous quelque forme que ce soit, les supports pédagogiques qui leur sont remis.
Ou bien de s'approprier le travail intellectuel du formateur.

Ces derniers relèvent par exemple d'autorisations d'utilisation de photos dans un cadre précis.

Enfin, la notion de propriété intellectuelle doit être pleinement entendue par les stagiaires, en ce que le formateur fait des analyses croisées à partir d'ouvrages majeurs à jour, incluant des revues personnelles de revues de cas ou revues d'études.

Moyens techniques

Ils dépendent des modalités pédagogiques.

- ❖ En inter : l'entreprise faisant appel à l'organisme de formation fournit écran, vidéo projecteur et son câble d'alimentation, câble de connexion (hdmi/vga), nécessaire de prise de notes (cahier, stylo etc).
- ❖ En intra : adaptatif.
- ❖ En formation à distance : chaque stagiaire est doté(e) sur ses propres moyens : d'un ordinateur suffisamment puissant pour supporter une vidéoconférence ; d'une connexion internet suffisamment rapide pour supporter une vidéoconférence ; d'un système antivirus ; d'un nécessaire de prise de notes.

Les repas sont à la charge des stagiaires. Les collations relèvent de l'organisme de formation en inter et en intra.



ADJ+ / C-LA-FAM

Autres informations

Pause allaitement

Nous proposons des formations en allaitement maternel et lactation humaine et nous respectons toutes les recommandations de l'OMS, de l'UNICEF, d'Innocenti et de la Global Strategy. Les pauses allaitement ou extraction du lait sont donc autorisées.

Si personne n'y est opposé, nous proposons d'allaiter ou « pomper » au moment où c'est nécessaire par rapport au bébé et par rapport aux seins, inclus *pendant* le déroulé du cours. Ainsi les seins ne risquent pas de pathologie mammaire et la stagiaire ne « rate » rien.

Généralités

Les règlements intérieurs qui s'appliquent sont ceux du site accueillant les stagiaires.

Parmi lesquels :

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières du site accueillant incluses les consignes incendies et accidents. Tout incident ou accident en lien avec la formation doit être immédiatement rapporté à l'organisme de formation par la, le stagiaire en question et/ou les personnes témoins.

Il est requis que les stagiaires ne soient pas sous l'emprise de l'alcool – ou de toute substance altérant la vigilance et le comportement ; l'interdiction de fumer s'applique dans les lieux destinés à un usage collectif pour l'inter ou l'intra. De façon analogue, en dehors des pauses éventuellement prévues par le formateur en milieu de demi-journée, les repas sont pris à l'heure et au lieu requis.

Les stagiaires sont priés de se présenter au lieu de formation en tenue décente et d'avoir un comportement correct à l'égard de toute personne dans les locaux retenus par l'organisme de formation pour la session de formation. Comme l'organisme de formation accepte les pauses allaitement, il est demandé aux autres stagiaires d'élargir leur esprit et leur acceptation de l'allaitement en public, et la stagiaire lactante démontrera que l'allaitement maternel est un acte naturel qui peut être discret.



ADJ+ / C-LA-FAM

L'organisme de formation peut être amené à modifier les dates et horaires et lieux d'une session, et en avise au plus tôt les stagiaires. Ces derniers sont requis de se conformer aux modifications. De façon plus générale toute impossibilité par une, un stagiaire d'assister à un cours devrait être notifié à l'avance par écrit (voie postale ou électronique).

Les stagiaires ont l'obligation de conserver en bon état : aussi bien les lieux d'accueil que le matériel. En fin de session les stagiaires sont tenus de restituer le matériel en bon état.

Il est formellement interdit d'enregistrer (image et/ou son etc), sous quelque forme que ce soit, les sessions de formation.

L'organisme de formation décline toute responsabilité

Sur les manquements de comportement, sur les pertes, vols, détériorations d'objets personnels de toute nature.

Des sanctions pourront être prises à la suite d'agissements « fautifs » des stagiaires ;

Avertissement – blâme ; mesure d'exclusion (le remboursement ou non-remboursement du « manque à former » relève de l'organisme de formation et de l'employeur voire de l'organisme paritaire prenant la formation à sa charge. L'organisme de formation informera de la sanction l'employeur et/ou l'organisme paritaire.